

Séance du 11 Mars 2014

Convocation du 26/02/2014

L'an deux mille quatorze, le 11 mars, vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur TROUVE Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BELLOC Hélène, CARDINI Rosaire , CRESTIAN Christine, DUBREUIL Mireille, FORNASARI Jean-Claude, LESPORTES Chantal, MARTET Gérard, MOIZO Emmanuel, PINÇON Laurent, SOKOLOWSKI Thierry, STERVINOUE Francine, TOFFOLI Lionel.

Etaient excusés : Néant

Monsieur PINÇON Laurent est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité et signé. _____

Ordre du jour de la convocation :

- 1- Formation 2014 des agents
- 2- Curage de la Gaule
- 3- Blason communal
- 4- Préparation des élections municipales
- 5- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour :

en 1 : Compte de gestion 2013

en 6 : Comité des Fêtes

en 7 : Subvention sécurité routière

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

1- Compte de gestion

Monsieur TROUVE présente le Compte de gestion 2013 établi par le Trésorier de TONNEINS, comptable de la Commune.

Section de fonctionnement : 356773.82 € de recettes. 366677.37 € de dépenses, soit un déficit de 9903.55 € sur l'exercice. Compte - tenu de l'excédent de 25345.26 € reporté et de la somme de 11089,01 affectée à l'investissement 2013, l'excédent cumulé est de 4352.70 € fin 2013.

Section d'investissement : 34928.82 € de recettes, 58827.04 de dépenses, soit un déficit de 23898.22 € sur l'exercice. Compte - tenu du déficit de 1710.63 € reporté, le déficit cumulé est de 25608.85 € fin 2013.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité

2- Formation des agents

Monsieur TROUVE présente la demande de formation des agents pour l'année 2014.

Messieurs CORRECH ET GOMEZ demandent la formation pour l'habilitation électrique, celle-ci est acceptée.

Mademoiselle BALUTEAU présente une demande de 2 stages liés à l'emploi d' ATSEM dans le cadre de l'emploi d'avenir. Ces 2 formations sont acceptées.

Madame BARRIÈRE demande 2 formations :

- Qualité nutritionnelle et menus. Cette formation ne semble pas indispensable ; réglementairement les menus doivent être élaborés par une diététicienne.
- Nettoyage des locaux : Ce stage a déjà été fait et vu la proximité de sa retraite cette formation n'est pas acceptée.

3 – Curage de la Gaule

Monsieur le Maire à demandé une autorisation pour le curage de la Gaule auprès de la DDT.

En réponse, cette administration nous demande de monter un dossier d'autorisation « loi sur l'eau). Ces travaux seront gérés par le Syndicat du Tolzac dont la mission s'étend sur tout le bassin versant de ce cours d'eau.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4- Blason communal

Monsieur MARTET présente au Conseil le modèle définitif du blason communal validé lors de la dernière réunion. Ce choix est définitif. Monsieur MARTET émet l'idée de faire imprimer par la Poste des enveloppes pré-timbrées avec le blason communal.

Le Conseil accepte cette idée et demande à Monsieur MARTET de prendre contact avec la Poste.

5 – Préparation des élections municipales

Le Conseil Municipal établi un tableau des tours de rôle pour les élections municipales du 23 mars 2014.

6 – Aménagements pour le Comité des Fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande émanant du Comité des Fêtes pour :

- Planter des poteaux le long du muret de la place pour installer l'éclairage à l'occasion de la fête annuelle. Cette demande est acceptée mais les modalités d'exécution seront définies entre le Maire et le Président du Comité des Fêtes.

- Monter une scène permanente. Le Conseil est d'accord sur le principe mais le dossier sera mis à l'étude dans le cadre de la création de l'aire de loisirs pour une réalisation antérieure.

7 – Subvention sécurité routière

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant de l'Association Prévention Routière de Lot et Garonne.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder une subvention de 150€. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures 45.